

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017109

Présents : 31

Votants : 32

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France pour l'acquisition de matériel muséographique et de conservation préventive et des actions culturelles

Le 28 septembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 septembre 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au centre culturel, Esplanade Bad Wiessee à DOURDAN.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Didier LECRENAIS, Pierre DUCOLONER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Nadia LE BOURNOT, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Désigane FLORE à Séverine HULBACH.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse GILBERT.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France (DRAC) a mis en place des dispositifs destinés notamment à soutenir la conservation préventive des collections et les actions culturelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Culture- Communication » du 11 septembre 2017 ;

Considérant qu'il faut acquérir du matériel muséographique pour améliorer la conservation et la manipulation des œuvres dans le musée, préserver une collection ornithologique (humidificateur, bandes matelassées, étagères, boîtes de conservation, bacs pour le transport...) et organiser des actions culturelles (ateliers artistiques pour les scolaires et actions culturelles dans le cadre des expositions), pour un cout total de 27 692,00 € TTC ;

Considérant la possibilité d'obtenir de la DRAC Ile de France une subvention de 4 200,00 € au musée du château de Dourdan pour l'acquisition de matériel muséographique et de conservation préventive et pour des actions culturelles ;

Considérant qu'il convient de constituer le formulaire adapté à cet engagement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de solliciter** auprès de la DRAC Ile-de-France, l'attribution d'une subvention de 4 200,00 € TTC (quatre mille deux cents euros), pour du matériel muséographique et de conservation préventive et des actions culturelles.
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce administrative relative à cette demande.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **6 OCT. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

